

A. INTRODUCTION :

Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de concrétiser les projets éducatif et pédagogique de notre Pouvoir Organisateur en réalisant pendant les trois prochaines années les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative.

Dans le décret définissant les missions de l'enseignement, à l'article 67, il est précisé qu'en cohérence avec le projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur, «le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires ».

Cette réactualisation du projet d'établissement sera d'application de janvier 2017 à décembre 2019.

Ce projet d'établissement qui est une œuvre collective a nécessité la collaboration des différents partenaires : parents, enseignants, personnel externe, direction, pouvoir organisateur. Cette responsabilité partagée par tous les acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet: sa conception, sa réalisation, son évaluation.

B. PROJET D'ETABLISSEMENT :

Le Projet d'Etablissement est centré sur :

1. La réussite et l'épanouissement de tous les élèves
2. Les valeurs chrétiennes, humaines et spirituelles
3. L'ouverture au monde et aux technologies
4. L'éducation corporelle / sportive et la santé
5. Nos valeurs spécifiques

1. La réussite et l'épanouissement de tous les élèves

• A. Le dossier de l'enfant

Tout au long de son parcours scolaire au sein de l'école, un dossier pédagogique accompagne l'élève. Il permet d'assurer la continuité et le suivi familial, pédagogique, social et psychologique de chaque enfant. L'accès au dossier est strictement réservé aux membres du Conseil de classe.

Pour les élèves qui sont en année complémentaire, un dossier « année complémentaire » est complété afin de réaliser un suivi plus particulier qui les aidera pour une réussite future.

Un dossier disciplinaire séparé peut être ouvert si nécessaire. Celui-ci est géré par la direction.

- B. La farde de structurations

Au fil des années, l'élève synthétise ses apprentissages dans un référentiel. Il évolue selon les degrés.

- C. Les évaluations

À l'école, nous pratiquons deux types d'évaluation :

a) les évaluations formatives permettent de diagnostiquer les éventuelles difficultés de l'enfant et d'y remédier.

Cette évaluation formative rend l'enfant acteur et responsable de son développement.

b) les évaluations sommatives sont les évaluations qui clôturent chaque apprentissage.

La forme de l'évaluation est décidée par l'enseignant(e). Elle n'est pas obligatoirement annoncée aux enfants de la classe.

- b.1 Des contrôles de synthèses (dans les textes légaux, ils sont repris dans les évaluations sommatives) sont réalisés dans les différentes classes à certains moments de l'année scolaire.

- b.2 Des épreuves interdiocésaines sont réalisées en fin de 1ère étape (fin de 2ème) et en fin de 4ème.

Les résultats des évaluations sommatives, des contrôles de synthèses et les résultats des épreuves interdiocésaines sont repris dans le bulletin et les résultats interviendront dans la décision du conseil de classe pour le passage de l'élève à l'année suivante.

c) les évaluations certificatives

En fin de 2e étape (fin de 6ème)

L'épreuve externe commune est organisée en fin de 2ème étape. Les résultats de celle-ci déterminent l'obtention ou non du CEB. En cas de non réussite de cette épreuve, les résultats obtenus en 5ème et 6ème sont pris en compte afin de confirmer ou non celle-ci.

- D. Les conseils de classes

Au moins deux fois par an, l'équipe éducative¹ se réunit afin de faire le point sur la situation de chaque enfant et prend les décisions nécessaires pour l'épanouissement et la réussite de l'enfant. Les parents sont tenus au courant de l'évolution de celui-ci et sont invités à collaborer avec l'équipe éducative.

En fin d'année, les décisions prises par le conseil de classe sont annoncées aux parents.

- E. Les liens entre tous les partenaires²

Des rencontres entre les parents et les enseignants sont prévues. Une réunion d'information collective est organisée en septembre. Avant la Toussaint, les titulaires rencontrent individuellement chaque parent. La réunion qui suit le 1er bulletin est ouverte à tous. Pour les bulletins suivants, une réunion est proposée en priorité pour les enfants présentant des difficultés à la maison ou à l'école. En cas de besoin, il est néanmoins possible de rencontrer l'enseignant(e) en dehors de ces moments-là.

¹ L'équipe éducative : le titulaire, la direction, les autres personnes qui participent au cursus scolaire de l'enfant et les personnes qui le suivent en dehors des cours.

² Les partenaires : les enseignants, les enfants, les parents, les psychologues (internes ou externes), les logopèdes (internes ou externes), la direction ou toute autre personne qui suit l'enfant, le personnel médical ou paramédical.

- F. L'organisation

Dans le cadre de notre enseignement ordinaire, il existe, au sein de notre école, une organisation qui permet une aide ponctuelle et/ou collective (co-titulariat, remédiation, prise en charge de $\frac{1}{2}$ groupes).

Afin d'assurer au mieux la réussite des enfants en difficultés d'apprentissage ou de comportement face au travail, l'équipe éducative peut suggérer aux parents de s'orienter vers d'autres types d'aide*.

La présence de plusieurs enseignants au sein d'une même classe apporte un regard pluriel sur chaque enfant. Elle permet une plus grande objectivité et une meilleure connaissance et observation de chacun.

* Autres types d'aide : logopédie, psychomotricité, gestion mentale, graphomotricité, bilan pluridisciplinaire,

- G. L'année complémentaire

La gestion du non-redoublement se traduit par l'année complémentaire. Si celle-ci doit rester exceptionnelle, il va de soi qu'elle est, dans certains cas, tout-à-fait justifiée. On évitera que l'enfant recommence son année chez le même titulaire. On veillera à ce qu'il soit pris en charge dans ses difficultés.

- H. Le lien primaire-secondaire

Pour favoriser la transition entre les deux dernières années de l'enseignement primaire et le premier degré (1ère et 2ème années) de l'enseignement secondaire, différents moyens sont mis en place :

- des actions concrètes proposées aux enfants durant leur 5ème et 6ème année primaire : gestion du journal de classe, travaux à longue échéance, confrontation à des professeurs différents, acquisition à l'autonomie, ... ;
- des conseils oraux aux parents de la part du titulaire, éventuellement du psychologue du centre PMS et de la direction de l'école ;
- une soirée d'information expliquant l'inscription en première secondaire est organisée par le comité des parents durant laquelle le CPMS* remet les documents expliquant le fonctionnement des études secondaires en apportant au besoin quelques renseignements sur des écoles avoisinantes pour les parents des élèves de 6ème année (voir décret en vigueur).

- I. Les formations continuées des enseignants

Des formations continuées sont ouvertes à tous les enseignants en équipe ou individuellement.

* CPMS : Centre Psycho Medico Social

2. Les valeurs chrétiennes, humaines et spirituelles.

- A. La religion chrétienne

Les valeurs chrétiennes sont présentes, à la base de toutes nos actions et intégrées dans la vie de la classe. L'école veille à annoncer Jésus-Christ et à faire vivre les valeurs à la lumière de l'Evangile.

Un moment spirituel est vécu chaque jour.

En classe, un coin religieux est organisé.

Une équipe pastorale est chargée de l'animation chrétienne au sein de l'école. Les enseignants s'investissent dans les actions qu'elle propose.

Des célébrations religieuses à l'église sont prévues à différents moments de l'année liturgique

Ces activités font partie intégrantes du cursus scolaire et sont par conséquent obligatoires.

- B. L'éthique

Les membres du corps enseignant, la direction, le personnel de l'école, les membres du pouvoir organisateur, les enfants et les parents des enfants se respectent et se regardent avec une attention égale. Les problèmes et difficultés qu'ils sont amenés à connaître restent confidentiels et seront traités avec les interlocuteurs compétents.

- C. La vie de groupe

Des moments d'expression et de communication pour tous sont vécus au sein des classes pour assurer la gestion du quotidien, améliorer le climat et l'organisation de la classe.

Dans chaque classe, la vie en groupe est gérée par l'équipe éducative et ce, de diverses manières. Celle-ci veille à transmettre les informations via un mode de communication adapté à chaque âge.

L'établissement veille à assurer une politique préventive en matière de harcèlement.

- D. L'intégration des enfants de l'enseignement spécialisé

À la demande de l'enseignement spécialisé, nous examinons avec attention toutes les demandes en ayant eu connaissance du dossier médical et du dossier CPMS de l'enfant concerné. La mission de notre école est aussi de pouvoir, quand cela est possible, intégrer cet enfant dans notre enseignement.

Une évaluation annuelle de cette intégration est programmée pour décider de sa poursuite ou non.

3. L'ouverture au monde et aux technologies

- A. Les classes de dépaysement

Durant leur scolarité, les élèves participeront à des classes de dépaysement tous les 2 ans (1ère ou 2ème année, 3ème ou 4ème année).

- B. Les sorties et animations

Les sorties et les animations culturelles, scientifiques et artistiques permettent d'offrir aux enfants une approche différente des apprentissages et une ouverture sur le monde. Ces sorties peuvent durer 1 ou 2 jours.

- C. Le néerlandais

Pour favoriser l'apprentissage du néerlandais, celui-ci est enseigné dès la 1^e année mais n'est évalué qu'à partir de la 3^e année.

- D. L'informatique

L'initiation à l'informatique existe pour tous les enfants.

Dans ce cadre, une sensibilisation à l'usage de l'internet, de la communication électronique et aux réseaux sociaux sera dispensée.

- E. L'environnement

Afin de respecter l'environnement, des actions concrètes de sensibilisation sont menées dans le cadre du respect de l'environnement.

L'ensemble des activités : les classes de dépaysement, les sorties et animations, le néerlandais et l'informatique font partie intégrante du cursus scolaire de notre école et sont donc obligatoires.

- F. Les activités en dehors du temps scolaire

Diverses activités et compétitions intellectuelles et sportives sont également organisées en dehors du temps scolaire et gérées par des professeurs. En outre, des activités parascolaires sont proposées au sein de l'école.

4. L'éducation corporelle / sportive et à la santé

- A. L'éducation corporelle et sportive

Le temps consacré au développement corporel et à la promotion de la santé représente un « investissement important » (en moyenne 135 minutes hebdomadaires par classe). L'école veille tout particulièrement à la sécurité durant toutes ces activités supplémentaires et a fait le choix d'engager du personnel complémentaire en éducation physique.

Des activités sportives, y compris la natation, seront pratiquées dès la première primaire par tous afin d'atteindre l'objectif de développement corporel.

L'ensemble des activités sportives : (gymnastique, natation, ...) font partie intégrante du cursus scolaire de notre école et sont donc obligatoires.

L'école est inscrite et participe à certaines activités sportives (compétitions et découvertes sportives) proposées par la FRSEL (Fédération Royale Sportive de l'Enseignement Libre).

- B. L'éducation à la santé

Des activités sont effectuées par l'équipe pédagogique pour sa promotion (collation saine, gourde avec eau, gestion du bruit, ...).

5. Nos valeurs spécifiques

Une communauté éducative ouverte à tous ceux qui, en la rejoignant, décident d'adhérer aux valeurs de l'Évangile.

Une communauté qui a la volonté et le goût du travail bien fait.

Une communauté éducative qui a la volonté de rencontrer l'autre dans le respect, le dialogue et la tolérance.

Le présent PE restera d'actualité jusqu'en décembre 2019 sauf si notre participation au pacte pour un enseignement d'excellence nous oblige à le modifier.